



## Compte-rendu de la Réunion du Comité Directeur du 3 septembre 2019

**Participants :** Adrien Alamichel, François-Xavier Besne, Marc Cayol, Nicolas Costoux, Alan Eliot, Liliane Fermin, Caroline Fourré, Michèle Guérin, Florence Lecoq, Damien Lorieux, Didier Macé, Pascal Marc, Sylvie Nolin, Daniel Sorand

**Excusé :** Luc Graillot

**Président :** Adrien Alamichel

**Secrétaire de séance :** Sylvie Nolin

**1 Le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2019** est approuvé (1 abstention : P. Marc)

### **2 Activités et formations**

**Réunion des nouveaux arrivants (date théorique au 1/10/2019**, la date définitive sera affichée sur le calendrier) : seuls les référents des formations et les membres du Comité directeur présents pourront inscrire leur participation sur le document Cerfa

**Baptêmes de rentrée :** L'espace fosse 3/6m sera exclusivement réservé pour les baptêmes à l'exclusion de toute autre activité de 20h à 22h. Tous les initiateurs disponibles sont invités à participer à ces baptêmes. **Ces soirées seront positionnées en octobre, dates à définir.**

Point sur les formations prévues pour la saison 2019-2020 :

- **Apnée :** le mercredi est réservé aux apnéistes en formation (environ 18 débutants et 18 confirmés désirant passer experts). Il est demandé aux apnéistes « autonomes » de privilégier les créneaux des lundis et vendredis pour s'entraîner.
- **N1 :** Attendre la réunion d'info pour connaître le nombre de stagiaires (Référént : Jacques Nicolle)
- **N2 :** 15 à 20 stagiaires maxi avec une priorité aux anciens N1 du SCC (référént : Hugues Bernard)
- **N3 :** Groupe de 10 stagiaires parmi les anciens N2 du SCC (référént : Philippe Guyot)
- **Initiateurs :** 4 stagiaires en cours de formation (dans l'attente d'une date d'examen)
- **MF1 :** 4 stagiaires passeront l'examen en juillet 2020
- **Tir sur Cible et Environnement subaquatique :** pas de formation en 2019-2020
- **PSP :** reprise des séances début octobre
- **Nitrox base :** formation au 1<sup>er</sup> semestre 2020
- **RIFAx :** poursuite de la formation sous forme de module, quel que soit le niveau de plongeur détenu
- **Archéologie :** Adrien se rapproche du Comité IDF pour connaître leurs dates de formation et les proposer au SCC
- **PSC1 (nécessaire pour ANTEOR) :** pas de formation avant fin 2020
- **TIV :** organisé par le Codep 28 les 23 et 24/11/2019

**Utilisation des blocs de Vert Marine :** Dans l'attente de la réparation de l'ascenseur, le SCC est autorisé à utiliser les blocs de Vert Marine => penser à récupérer les opercules/inserts dans le local SCC.

Par contre, les stabs et détendeurs doivent être récupérés dans notre local : **il est donc impératif que tous les plongeurs du club viennent aux activités munis de claquettes/tongs/sandales. Pour tout accident survenant pieds nus pendant les trajets espace plongée/local technique, le SCC ne pourra être tenu comme responsable.**

Il est rappelé que le gonflage des blocs (Vert Marine et SCC) n'est accessible qu'aux personnes formées pour le faire : Gilles Chauvet et Pascal Marc sont référents pour les habilitations et donc pour assurer les formations adéquates. Ils sont chargés d'actualiser la liste des personnes habilitées à gonfler les blocs.

### **Subaqua Club de Chartres**

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports

Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969

Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),

Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,

Complexe aquatique L'ODYSSEE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres

[www.scc28.fr](http://www.scc28.fr)



**Entretien des stabs et détenteurs** : Comme l'an dernier, il est proposé de contrôler les stabs et détenteurs et effectuer les menues réparations les vendredi 27/12/19 et 3/01/2020

**Inspection visuelle des blocs** : elle doit avoir lieu avant la fin novembre 2019.

### **3 Sorties et voyages**

**Malte (Toussaint 2019)** : complet

**Bali (Avril 2020) organisé par C. Leclot** : Les billets d'avion seront pris ce mois-ci => complet

**We de l'Ascension (21 au 24/05/2020)** : Michèle est dans l'attente de devis de 2 structures situés dans le Var pour un groupe de 40 plongeurs.

**Ile Maurice (Toussaint 2020)** : dans l'attente de devis de prestataires ...

Un voyage au **Japon (Secteur d'Okinawa)** est à l'étude pour 2021

### **4 Manifestations**

**Forum des associations (7 et 8/09/2019)** : Il s'agit de présenter les activités du club tout en insistant sur la nécessité d'habiter sur le territoire de Chartres Métropole et sans avoir d'autres clubs de plongée à proximité de son domicile.

**Soirée « 50 ans du SCC »** : les invitations seront adressées prochainement.

**La prochaine assemblée générale ordinaire du SCC** aura lieu le mardi 15 octobre à 20h (Maison pour tous des Petits Clos – rue François Mitterrand à Chartres).

Plusieurs pistes quant à la demande de changement de nom ont été évoquées depuis un an.

Le Président, à l'occasion de son rapport moral, indiquera les choix approuvés par votre Comité Directeur et les dispositions à suivre quant à l'utilisation du futur nom usuel du SCC, C'Chartres Métropole Subaqua.

\* \* \* \* \*

**Prochaine réunion : Jeudi 11 octobre 2019 à 20h00  
(Locaux d'Electro-Précision à Champhol)**

***Compte tenu des circonstances exceptionnelles de rentrée, ce compte rendu tient compte des échanges du Comité Directeur des 4 & 5 septembre afin d'assurer la bonne reprise des activités.***

#### ***Subaqua Club de Chartres***

*Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports*

*Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969*

*Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),*

*Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,*

***Complexe aquatique L'ODYSSEE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres***

*www.scc28.fr*



## **Annexe 1 mail de décision de rentrée suite à fermeture Fosse**

« Bonjour à toutes et à tous

A saison exceptionnelle, démarrage exceptionnel...

Comme vous l'avez tous compris, l'espace plongée est indisponible pour une durée indéterminée, au moins pour toute la durée de septembre. Le SCC va donc débiter cette saison sur les lignes d'eau 50m.

Liliane vous tiendra informés des ouvertures progressives des bassins.

Pour ce mois de septembre, une cohabitation générale en bonne intelligence va donc être de mise.

Les activités avec scaphandre ne vont donc débiter qu'en octobre, afin de permettre au plus grand nombre un accès aux lignes d'eau pour une reprise des palmes en douceur. Exception pour les stagiaires Guides de Palanquée ou Initiateurs qui pourront, en bonne harmonie avec les autres nageurs, s'entraîner au capelé si besoin en fonction des échéances d'examens.

Point d'attention sur le 50m intérieur :

- Les adhérents du SCC qui souhaitent s'entraîner ou découvrir l'apnée (avec accord du DP apnée) le pourront le lundi de 20h à 22h et le vendredi de 20h à 21h, en ligne 1.
- Les lignes 2 (lundi & vendredi 20h-22h) et 3 (lundi 20h-22h, vendredi 20h-21h) pourront être utilisées par tous, en s'assurant qu'un encadrant soit bien présent, en nage libre ou en préparation de formation (exemple N3).

Cas de la plongée Famille :

- Les personnes et enfants souhaitant nager sur un créneau similaire (19h-20h30) peuvent se rapprocher de Sylvie Nolin, référente de l'entraînement dirigé, qui vous indiquera si les lignes peuvent accueillir des nageurs supplémentaires (ouverture ultérieure, voir mail à venir de Lili).

Cas du mercredi (apnée)

- La ligne 21h-22h reste accessible, mais les créneaux 20-22h sur l'espace plongée ne seront pas, pour septembre, transposés en bas. Privilégier les lundis et vendredis.

Vous pouvez, durant cette phase transitoire, profiter des sorties clubs en mer ou carrière pour vous remettre à l'eau et travailler vos exercices.

N'oubliez pas de prendre vos rdv pour les visites médicales, les documents d'adhésion sont d'ores et déjà en ligne.

Date à retenir :

- 15 octobre : AG du SCC à la maison pour tous de Beaulieu

Je vous remercie de votre compréhension à tous, le Comité Directeur vous tiendra informé dès que des nouvelles se profileront.

Excellente journée et bonne rentrée !!!

Adrien »

### ***Subaqua Club de Chartres***

*Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports*

*Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969*

*Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),*

*Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,*

***Complexe aquatique L'ODYSSEE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres***

*www.scc28.fr*

